

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
-----  
**Département de la HAUTE-SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE**  
-----

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 17 FEVRIER 2014**

Présents : MONET Claude, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, MEYNET Maurice, ROSNOBLET Patrick, TISSOT Joëlle, BRAND Eric, GAY-PERRET Claude, LACUEILLE Jean-Luc, SANCHEZ Lydia, DUVAL Jean-François, CAPORALE Patrice, VILLIERS Gérard, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, WALL Hélène, DEVOS René, ROCH Claire, LEVET Pascale.

Excusé : GILLIER Claudette qui donne pouvoir à ROCH Claire

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude MONET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis pris connaissance des Déclarations d'intention d'aliéner et des dossiers d'urbanisme déposés depuis la dernière séance du Conseil

**Fixé** les taux des impôts locaux pour 2014, qui ne changent pas :

- Taxe d'habitation : 10,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,97 %
- Contribution foncière des entreprises : 14,69 %

**Voté** le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune, qui s'équilibre en recettes et dépenses, à :

- Section de fonctionnement : 2 371 881,00 €
- Section d'investissement : 1 660 780,00 €

**Voté** les subventions aux associations pour 2014, pour un montant total de 41 623 €.

**Décidé** la reprise par anticipation du résultat de fonctionnement du budget de la commune 2013 au budget primitif 2014, d'un montant de 929 576,13 €.

**Voté** le budget primitif de l'exercice 2014 du service de l'eau, qui s'équilibre en recettes et dépenses, à :

- Section d'exploitation : 204 904,00 €
- Section d'investissement : 173 761,00 €

**Décidé** la reprise par anticipation du résultat du budget annexe du service de l'eau potable de l'exercice 2012 au budget primitif 2013, d'un montant de 29 518,91 €.

**Sollicité** une aide financière auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de création de trottoirs sur la RD 903 et la rue de la Plaine.

**Décidé** le transfert au profit de la CCPR de la compétence « Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications et au développement numérique » et **approuvé** la modification de l'article 13-2 des statuts de la CCPR.

**Chargé** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG74) de négocier un contrat d'assurance statutaire du personnel communal ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans le cadre d'une démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

**Approuvé** la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG74).

**Sollicité** le Conseil Général de la Haute-Savoie pour acter l'échange des voies suivantes :

- Classer dans le réseau routier communal la partie de 380 mètres de long de la RD 201 située entre les PR 0+430 et PR 0+800,
- Classer dans le réseau routier départemental la partie de 250 mètres de long de la voie communale dite « Route d'Arenthon » allant du carrefour avec la RD 6 dite « Route de Cornier » à son embranchement avec la RD 201 au PR 0+800 dite « Rue des Lutins ».

**Décidé** de louer le tènement composé des parcelles B n° 529, 1556, 1559, 2191, 2194, 2197, 2200 et 2205, d'une superficie totale de 6882 m<sup>2</sup>, au GAEC « Les Charmilles de Broys ».

**Résilié** la convention passée avec l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'instruction est confiée à un autre prestataire.

Monsieur Dominique DOLDO a ensuite fait le point sur la réforme des rythmes scolaires. Les horaires ont été arrêtés en concertation avec l'Inspecteur d'Académie, les enseignants et les parents d'élève. Il reste à définir les modalités d'organisation du temps d'accueil périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Fait à AMANCY le 19 février 2014.

**Le Maire,**

**Claude MONET.**